

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

13 MARS 2019

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE PARTENARIAT SUR LES RELATIONS ET
LA COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES,
D'UNE PART, ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES LE
5 OCTOBRE 2016⁽¹⁾

—
TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE
—

(1) Voir Doc. n°756 (2018-2019) n°1 et 2.

Article unique

L'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États

membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles le 05 octobre 2016, sortira son plein et entier effet.